



CAHIER DES CHARGES

CONCEPTION GRAPHIQUE ET IMPRESSION D'UN CAHIER TECHNIQUE SUR L'ASSAINISSEMENT ECOLOGIQUE DANS LES REFUGES DES PYRENEES - PROGRAMME POCTEFA ENTREPYR II -

ARTICLE 1 : DEFINITION DU PROJET

Le Parc national des Pyrénées est partenaire du programme POCTEFA Entrepypyr II. C'est un programme (*France, Andorre, Espagne*) sur la mise en réseau des refuges de montagne à l'échelle des Pyrénées. Le but est notamment, de proposer un système de réservation en ligne des refuges de montagne (*nuitée ou itinérance*) et de valoriser cette offre singulière du massif.

Le Parc national des Pyrénées est partenaire du programme sur le volet gestion environnementale de l'eau au sein des refuges. Il réalise dans ce cadre l'expérimentation d'un assainissement écologique au refuge d'Ayous dont il est propriétaire.

Le fonctionnement des refuges d'altitude, en site isolé, n'est pas neutre en terme d'incidences sur les milieux fragiles dans lesquels ils se situent. Le défi est de pouvoir continuer à proposer un accueil en haute montagne, de permettre la découverte de ces patrimoines naturels, culturels et paysagers, tout en limitant l'empreinte sur les milieux.

La gestion de l'eau, ressource naturelle précieuse, notamment dans un contexte d'adaptation au changement climatique, participe de la gestion environnementale et durable des refuges de montagne.

Dans le cadre de ce programme, diverses expérimentations sont donc réalisées. Il s'agira, par le biais de l'édition de ce cahier technique, de proposer un retour d'expériences principalement sur la création de dispositifs techniques d'assainissement écologique, mais également sur d'autres expérimentations autour de la gestion environnementale d'un refuge.

La présentation de ces expérimentations abordera l'efficacité de ces dispositifs, les caractéristiques techniques, les avantages ou les inconvénients en terme d'impacts sur les milieux, la maintenance et le fonctionnement, les coûts,

Ce document permettra à l'ensemble des propriétaires de refuges de la chaîne pyrénéenne de disposer d'éléments techniques d'aide à la décision, en prévision du développement de ce type de dispositifs.

ARTICLE 2 : DESCRIPTION TECHNIQUE

La présente consultation porte sur la conception graphique et l'impression d'un cahier technique sur l'assainissement écologique et autres expérimentations en matière de gestion environnementale dans les refuges des Pyrénées. Ce cahier technique traitera d'équipements mis en place sur les refuges visant à une meilleure gestion environnementale notamment autour de la ressource en eau et des énergies renouvelables.

Deux versions de ce cahier seront réalisées :

- une version en français,
- une version en espagnol.

Ce cahier technique fera donc état de plusieurs expérimentations et sera constitué des rubriques suivantes :

- une page de couverture et une page de dernière de couverture,
- une double page avec la cartographie du massif et la localisation des expérimentations.
- deux pages pour la présentation générale (*contexte, objectifs, thématique, partenaires*).
- dix huit pages de présentations d'expériences (*entre deux et quatre pages par expérience*),

soit un cahier technique d'un total de vingt-quatre pages.

La prestation est ainsi détaillée :

1. Les textes

L'ensemble des textes en version française et en version espagnole seront transmis au prestataire par le Parc national des Pyrénées.

2. Iconographie

Des photos, des plans, des croquis en lien avec les sujets traités seront transmis par le Parc national des Pyrénées. Le prestataire pourrait être à mener à reproduire un certain nombre de plans ou un élément technique dont la qualité initiale ne serait pas satisfaisante pour la conception graphique et l'impression. Entre un et cinq croquis ou éléments techniques pourraient être à prévoir.

3. Conception graphique

Le prestataire aura en charge la conception graphique du cahier technique sous un format A4 et ce, dans les deux langues (*français et espagnol*), après la présentation de propositions graphiques par le prestataire et sa validation par le Parc national des Pyrénées.

4. Impression

Le cahier technique est à imprimer dans les conditions suivantes :

- Impression : recto/verso en quadrichromie.
- Nombre de pages : une page de couverture et une page de dernière de couverture, vingt-deux pages intérieures.
- Format fermé : A4 - 21 x 29,7
- Papier : Cyclus offset 130grammes / m² ou équivalent avec respect des normes environnementales,
- Façonnage : 1^{ère} option : reliure deux points métal.
2^{ème} option : spirale.
- Nombre d'exemplaires : 200 exemplaires en version française.
200 exemplaires en version espagnole.
- Conditionnement : Aucun plastique ne devra être utilisé pour conditionner les livrets

3. Versions numériques

Le prestataire fournira une version numérique du cahier technique dans sa totalité et une version numérique de chaque expérience sous forme d'un fichier unique, en français.

Le prestataire fournira une version numérique du cahier technique dans sa totalité et une version numérique de chaque expérience sous forme d'un fichier unique, en espagnol.

Les documents seront fournis en format PDF en haute et basse définitions et en format In Design afin que le Parc national des Pyrénées puisse faire évoluer les documents.

4. Livraison

La livraison est effectuée, selon les quantités indiquées au point de livraison suivant :

- ◇ Parc national des Pyrénées, 2 rue du IV septembre – 65000 TARBES

La livraison, qui s'effectue de plein pied, est à la charge du transporteur prestataire. Elle relève de sa seule responsabilité.

ARTICLE 3 : PROPOSITION FINANCIERE & TECHNIQUE

Tous les postes suivants seront chiffrés, poste par poste en valeur hors taxes et toutes taxes comprises :

1. conception graphique du cahier technique en version française.
2. conception graphique du cahier technique en version espagnole.
3. impression des deux versions (*française et espagnole*) à deux cent exemplaires chacune (*deux options pour le façonnage : reliure points métal ou spirale*).
4. transformation en fichiers PDF en haute et basse définition et fourniture des fichiers sous format In Design.
5. livraison.
6. total général.

Si l'organisme qui répond à la présente consultation n'est pas assujéti à la taxe sur la valeur ajoutée, il fournira une attestation rédigée par les services fiscaux compétents mentionnant l'article du code général des impôts justifiant de l'exemption. Cette attestation sera jointe à la réponse à la présente consultation.

Chaque poste fera l'objet d'un devis détaillé permettant d'identifier, pour chacune des prestations, le prix unitaire hors taxes et toutes taxes comprises et les détails techniques.

ARTICLE 4 : CALENDRIER PREVISIONNEL

Dépouillement de la consultation	04 septembre 2020
Remise des textes et de l'iconographie par le Parc national des Pyrénées	18 septembre 2020
Validation de la charte graphique et d'une maquette (<i>double page fiche expérience</i>)	25 septembre 2020
1 ^{ère} maquette du document	09 octobre 2020
Phase de relecture et corrections (2)	du 09 au 23 octobre 2020
Bon à tirer	02 novembre 2020

ARTICLE 5 : CRITERES DE SELECTION DES OFFRES

Les offres seront examinées et classées en fonction des critères suivants :

- conformité de l'offre aux dispositions du présent cahier des charges,
- références professionnelles qualitatives de l'entreprise au vu de travaux similaires antérieurs,
- prix, hors taxes et toutes taxes comprises, de chacun des postes et de l'ensemble.

Il n'y a pas de hiérarchie entre les critères. Le rapport qualité de l'offre, références et prix sera privilégié. La commande sera attribuée après mise en concurrence entre les différents prestataires ayant déposé une offre.

ARTICLE 6 : PROPRIETE

Le Parc national des Pyrénées et ses partenaires du programme ENTREPYPYR II sont propriétaires de la maquette, tous les droits leur étant cédés pour une durée illimitée. Les fichiers sources devront être remis au Parc national des Pyrénées.

ARTICLE 7 : RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES

Des informations techniques complémentaires peuvent être obtenues au siège du Parc national des Pyrénées auprès de :

Monsieur Joël COMBES
Chargé de mission tourisme durable
Parc national des Pyrénées
Villa Fould
2, rue du IV septembre
65007 TARBES CEDEX
Tél. : 05 62 54 16 96
E-mail : joel.combes@pyrenees-parcnational.fr

ARTICLE 8 : ENVOI DES PROPOSITIONS

Les propositions sont à adresser à :

Monsieur le Directeur du Parc national des Pyrénées
Parc national des Pyrénées
2, rue du IV septembre
Boîte postale 736
65007 TARBES CEDEX

Les propositions sont formulées obligatoirement par écrit, avant le mercredi 2 septembre 2020 à 17 heures, transmises par voie mail et postale et doivent comporter :

1. un devis,
2. une description des prestations fournies en réponse au présent cahier des charges,
3. une copie du présent cahier des charges approuvée et paraphée par le prestataire,
4. une attestation, signée par les services fiscaux, de non assujettissement à la taxe sur la valeur ajoutée si l'organisme ne facture pas de taxe sur la valeur ajoutée,
5. un document faisant apparaître le numéro SIRET ou SIREN,
6. les statuts ou la raison juridique du prestataire candidat,
7. une liste de référence ou de référents,
8. DC7 en cours de validité ou tout document équivalent.

ARTICLE 9 : MODALITES D'EXECUTION

Toute proposition complète, reçue dans les délais, sera examinée et fera l'objet d'une réponse écrite positive ou négative.

Le prestataire retenu devra proposer un bon de commande. Il reprendra notamment les dispositions indiquées dans le présent cahier des charges et fixera par ailleurs toutes les dispositions financières et administratives réglementaires. L'exécution de la commande relève de la comptabilité publique.

Ces bons de commande donneront lieu à un paiement final de chacun des territoires après constatation du service fait. Il n'est pas prévu et possible de verser un acompte à la commande.

Les paiements se font, à exercice fait conformément aux règles de la comptabilité publique.
Le mode de règlement choisi est le virement administratif dans les termes fixés par le décret n°2002 – 231 du 21 février 2002.

La facture sera à déposer sous CHORUS PRO - <https://chorus-pro.gouv.fr>

L'unité monétaire est l'€.

A Tarbes, le mercredi 29 juillet 2020